

LES PARTIS POLITIQUES, LES INDEPENDANTS ET LE GOUVERNEMENT DU BURUNDI, REUNIS A KAYANZA LE 03 AOUT 2018, DANS UN ATELIER D'ECHANGES SUR LES PREPARATIFS DES ELECTIONS DE 2020 SE CONVIENT LA PRESENTE FEUILLE DE ROUTE POUR LES ELECTIONS DE 2020

FEUILLE DE ROUTE VERS LES ELECTIONS DE 2020

I. DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. Considérant le rapport de la Commission Nationale de Dialogue Interburundais (CNDI) du 20 avril 2017 ;
2. Encouragés par les efforts fournis par le Gouvernement de la République du Burundi pour maintenir la paix et la sécurité sur tout le territoire national ;

3. Saluant l'action du Gouvernement à poursuivre ses efforts de paix, de réconciliation et d'unité nationale en mettant en place le Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation, ainsi que l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité tels que prévus par la Constitution de la République du Burundi et l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation ;

4. Tenant compte de la récente déclaration des Députés de l'East African Community (EAC) lors de leur descente au Burundi du 17 au 20 février 2018 par laquelle ils affirment que la paix et la sécurité est une réalité au Burundi et, par conséquent, ils invitent tous les opérateurs économiques à venir investir au pays ;

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page]

5. Notant avec satisfaction que le Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Union Africaine, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie reconnaissent que la situation sécuritaire est bonne au Burundi ;

6. Reconnaisant les efforts de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) dans la recherche d'une solution durable aux problèmes politiques burundais ;

7. Faisant référence à la déclaration faite par Son Excellence Benjamin William Mkapa, Facilitateur dans le Dialogue interburundais le 9 décembre 2016 ;

8. Prenant acte du Rapport de Son Excellence Benjamin William Mkapa lors du 18^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC ;

9. Faisant nôtres les déclarations de Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, Président en exercice de l'EAC et Président de la République de l'Ouganda à l'issue du 18^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC en rapport avec les mesures économiques prises injustement par l'Union Européenne contre le Burundi ;

10. Réaffirmant la détermination du Peuple Burundais à combattre le terrorisme au Burundi et partout ailleurs dans le monde ;

11. Regrettant profondément que des citoyens burundais réfugiés au Rwanda ont été recrutés et armés en vue d'agresser leur pays d'origine, au vu et au su de la communauté internationale et en violation flagrante des lois internationales ;

12. Constatant que certains pays de l'Union Européenne(UE) continuent à soutenir les groupes de putschistes du 13 mai 2015;

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "BN" and "BN" with a checkmark.]

13. Déplorant le fait que les mesures économiques injustes prises par certains partenaires du Burundi affectent la population burundaise ;

14. Notant avec regret que de faux rapports sur le Burundi continuent à être produits avec l'appui de certains pays de l'Union Européenne;

15. Regrettant que la situation des droits de l'homme est actuellement politisée pour atteindre des buts inavoués, particulièrement sur le Burundi ;

16. Félicitant les trente-huit (38) pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ainsi que deux (2) de l'Union Européenne (UE) qui se sont opposés à la résolution proposée par les Européens à la 32^{ème} Assemblée Paritaire ACP-UE du 19 au 21 juin 2017 ;

17. Félicitant les pays et particulièrement les pays Africains qui ont adopté la Résolution privilégiant l'indépendance et la souveraineté du Peuple Burundais lors des assises du Conseil des droits de l'homme à Genève du 11 au 23 septembre 2017;

18. Reconnaisant les efforts fournis par la République Unie de Tanzanie en vue de faciliter le rapatriement des réfugiés burundais établis sur son sol ;

19. Déterminées à maintenir et à promouvoir la culture démocratique au Burundi par les actions suivantes:

i) Le dialogue politique incluant toute la classe politique est une exigence démocratique de toute nation ;

ii) Les élections constituent un des éléments vitaux de la vie politique d'une nation, d'où la nécessité de bien organiser le cycle électoral (le cadre juridique, la campagne, les scrutins et la période électorale) de manière transparente, libre et équitable ;

!!!) Le renforcement d'un environnement sécuritaire propice à la tenue des élections libres, apaisées est cruciale ;

iv) Les Partis Politiques, les coalitions des Partis Politiques et les indépendants doivent être libres de mener des activités dans le respect du cadre légal en vigueur ;

v) Un climat de confiance mutuelle, caractérisé par l'ouverture, le dialogue franc, la transparence et la participation en toute diversité constitue un préalable à la tenue des élections démocratiques, libres, transparentes, régulières et apaisées ;

vi) La participation politique de la femme à tous les niveaux doit être encouragée pour garantir l'égalité des chances reconnues par la constitution de la République du Burundi et les instruments internationaux, et pour assurer leur contribution dans la prise de décision sur l'avenir du pays ;

vii) Les Partis Politiques, les coalitions des Partis Politiques et les indépendants politiques doivent respecter le verdict des urnes. Les vainqueurs doivent éviter le triomphalisme et gouverner dans l'intérêt de tous les citoyens. Les perdants doivent régler tout contentieux électoral par des voies pacifiques et légales ;

viii) Les gagnants et les perdants d'une élection doivent travailler de concert dans l'intérêt de tous les citoyens ;

ix) Le recours à la violence n'a pas de place dans une démocratie ;

x) Le rôle des médias et de la société civile dans la consolidation des acquis démocratiques doit être protégé. Ils doivent exercer leurs missions avec professionnalisme et déontologie ;

xi) La création d'un environnement propice à la tenue d'élections libres, transparentes et justes relève aussi bien de la responsabilité du Gouvernement et des Institutions, que des Partis Politiques, coalitions des Partis Politiques et indépendants, la société civile, les confessions religieuses et les médias ;

20. Regrettant d'une certaine désinformation sur la réalité au Burundi ;

21. Soucieux de préparer un environnement propice aux élections libres, transparentes et apaisées en 2020 avant, pendant et après les élections;

22. Reconnaissant que l'actuelle Constitution de la République du Burundi répond notamment aux doléances du Peuple Burundais, aux exigences de l'intégration régionale, aux recommandations de la Commission Nationale de Dialogue Interburundais (CNDI), de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), et de la Feuille de Route de Kayaanza de 2013, pour ne citer que cela ;

II. DES ENGAGEMENTS

II.1. DU CADRE LEGAL DES ELECTIONS

1. Reconnaître que la mise en place du cadre légal d'un pays relève de sa souveraineté ;

2. Féliciter le Peuple Burundais pour avoir répondu massivement à l'enrôlement pour le Référendum de mai 2018 et les élections de 2020 et voter paisiblement la constitution de la République du Burundi ;

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like 'M. Ndayishimiye' and 'M. Ndayishimiye' and dates like '2018' and '2020']

3. Saluer l'inclusivité qui a caractérisé le processus d'enrôlement jusqu'à aboutir à des résultats au-delà des projections de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

4. Se réengager à respecter l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi en prenant en compte des éléments fondamentaux qui ont permis la cohésion sociale, l'unité et la promotion des valeurs de démocratie;

5. Assurer la révision des textes légaux relatifs au processus électoral de 2020 (le code électoral, la loi sur les partis politiques, la loi communale, etc.) incessamment ;

6. Demander au Gouvernement à poursuivre le processus aboutissant aux élections de 2020 ;

7. Veiller au respect des libertés politiques et civiles fondamentales et, à cet égard, harmoniser les lois nationales relatives aux droits de la personne et aux libertés publiques avec la constitution burundaise ainsi que les instruments internationaux auxquels le Burundi est partie. Dans cette perspective, tenir compte des vues des partis politiques, des coalitions des Partis Politiques et les indépendants;

8. Réaffirmer le contenu des trois résolutions qui ont été adoptées par les Partis Politiques et les acteurs politiques et qui ont été transmises officiellement à la facilitation ;

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including the date "25/08/2020" and various initials and signatures.

II.2. ENVIRONNEMENT PROPOCE

9. Garantir la participation de tous les Partis Politiques, les indépendants et les coalitions des partis politiques au processus électoral par un dialogue inclusif sur toutes les questions électorales ;

10. Inscrire le dialogue entre toutes les parties prenantes comme un impératif de gouvernance politique et au sein des partis politiques ;

11. Encourager la fusion et/ou la réunification des partis politiques qui le souhaitent et veiller à la non-ingérence dans le fonctionnement des partis politiques ;

12. Mettre fin à l'impunité et bannir la violence sous toutes ses formes comme mode d'expression politique ;

13. Garantir l'éducation civique, citoyenne et patriotique de tous les intervenants dans le processus électoral notamment pour lutter contre l'intolérance et garantir une participation plus accrue des femmes au processus électoral ;

14. Considérer la meilleure manière de garantir la réalisation des équilibres ethniques et du genre prévue par la constitution burundaise et concrétisant l'esprit de l'Accord d'Arusha ainsi que les recommandations de la Commission Nationale de Dialogue Interburundais (CNDI) ;

15. S'assurer que la jeunesse affiliée aux partis politiques contribue de manière constructive à un environnement propice pour les élections ;

17. Garantir le libre accès des intervenants politiques aux médias d'Etat ainsi que la liberté d'expression, de manifestation et d'association conformément à la loi ;

18. Assurer le pluralisme politique en garantissant la participation de tous ceux qui le veulent aux élections ;

19. Elaborer et faire adopter un code de bonne conduite devant guider l'action des intervenants politiques tout au long du processus électoral ;

20. Adopter des mesures de retour et de renforcement de la confiance entre les intervenants politiques comme l'identification, l'accélération des procès et éviter les discours qui incitent à la haine ;

21. Reconnaître qu'il n'y a pas d'hommes politiques poursuivis excepté les putschistes du 13 mai 2015 déjà identifiés par la justice burundaise ;

22. Continuer à adopter des mesures encourageant le retour des acteurs politiques exilés notamment la facilitation du rapatriement de leurs biens;

23. Féliciter le Gouvernement burundais pour les mesures de sécurité prises en faveur des Hommes Politiques rapatriés et l'encourager à poursuivre ses mesures qui rentrent par ailleurs dans sa mission de protection de tous les citoyens ;

- 24.** Encourager le retour des réfugiés burundais qui ont fui le pays suite aux rumeurs propagées au cours des élections de 2015 ;

[illegible]

25. Continuer le processus de désarmement des personnes qui détiennent illégalement des armes ;

26. Réaffirmer l'attachement aux droits de l'homme et à la jouissance des libertés fondamentales ;

27. Reconnaître que les élections constituent la seule voie d'accéder au pouvoir et condamner tout recours à la violence avant, pendant et après les élections de 2020 ;

28. S'engager à contribuer à l'organisation d'élections libres, transparentes et apaisées en 2020. Par conséquent, recommander au Gouvernement de garantir l'espace politico-médiatique pour toutes les parties prenantes aux élections ;

29. Manifester la gratitude aux pays et organisations internationales restés aux côtés des Burundais dans les moments difficiles et demander à ceux qui ont pris injustement les sanctions contre le Burundi de les lever ;

30. Réaffirmer notre engagement à appuyer et à soutenir les activités de la Commission Vérité Réconciliation (CVR) ;

31. Encourager le Gouvernement à poursuivre les actions entreprises pour relever la situation économique du pays, ce qui est par ailleurs l'une de ses principales missions ;

32. Internaliser le dialogue interburundais pour poursuivre les débats sur les questions de divergence et sur la mise en application des points de convergence contenus dans la présente Feuille de Route.

II.3. GESTION ET CONDUITE DES ELECTIONS

33. Mettre en place la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI) et ses démembrements ;

34. Garantir l'indépendance et l'impartialité ainsi que l'autonomie financière de la CENI ;

35. Veiller à ce que la CENI applique les sanctions prévues par la loi en matière électorale ;

36. Encourager la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à poursuivre ses missions dans le professionnalisme et la transparence comme elle l'a prouvé lors de l'enrôlement pour le Référendum du 17 mai 2018 et pour les élections de 2020 ;

37. Convenir de la représentation inclusive des Partis Politiques, des coalitions des Partis Politiques et des indépendants au niveau des démembrements de la CENI ;

38. Etablir un système d'évaluation et d'auto-évaluation des Partis Politiques, des coalitions des Partis Politiques et de la CENI après chaque étape électorale ;

39. Etablir un mécanisme d'échange régulier entre la CENI et les intervenants politiques ;

40. Encourager les partis politiques à sensibiliser leurs membres de chercher assez tôt les cartes nationales d'identité au lieu de se bousculer les derniers moments ;

41. S'approvisionner dans les délais en matériel électoral et conformément au calendrier électoral tracé par la CENI ;

42. Réutiliser le bulletin de vote unique lors du scrutin électoral de 2020 ;

43. Regrouper certains scrutins ;

44. Adopter des insignes des partis distincts pour éviter toute confusion ;

45. Assurer, si les possibilités le permettent le traitement équitable et la prise en charge des mandataires politiques des candidats durant le processus électoral ;

46. Veiller à ce que les procès-verbaux de dépouillement soient affichés et transmis en toute sécurité à l'autorité compétente et que les mandataires politiques des candidats obtiennent copies des procès-verbaux et/ou des fiches des résultats à l'issu du scrutin ;

47. Accorder une dérogation spéciale d'enrôlement de tous les Burundais rapatriés et les autres en âge de voter qui n'ont pas eu l'occasion de se faire enrôler.

III. MECANISME D'ACCOMPAGNEMENT

48. Mettre en place un mécanisme d'accompagnement du processus électoral de 2020 dont le mandat et la composition seront déterminés en commun accord entre la Facilitation et le Gouvernement Burundais ;

49. Mettre en place un organe de suivi-évaluation de la mise en application de la présente Feuille de Route ;

Fait à Kanyanza, le 03/08/2018

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including "11" and "CENI"]

REPUBLIQUE DU BURUNDI



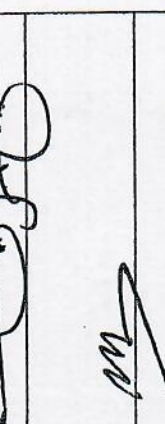
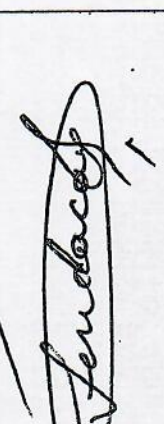
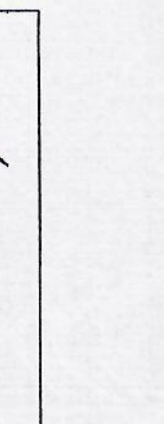
MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE

LISTE DES PARTICIPANTS DANS L'ATELIER D'ECHANGE SUR LES PREPARATIFS DES ELECTIONS DE 2020 A
L'INTENTION DES LEADERS DES FORMATIONS POLITIQUES ET DES ACTEURS POLITIQUES.

AYANZA, MUSUMBA HILL'S HOTEL DU 03-04 Aout 2018

N°	Nom et Prénom	Partis/Acteur politique	Contacts	Signature
1	NGIRIMANA Jacques	F. N. L	79212766	
2	TITE Awanzi	MSP-INKINZO	79248297	
3	Rukohuzo Ilorwensha	ICL	79954702 79954631	
4	NGERIKURUKO Muri-claire	PAJODE	79422529	

Nom et Prénom	Partis/Acteur politique	Contacts	Signature
Hou. MUTABAZI Jean & Dile	Union RAC-BU.	79949923	
Hon Lusengwamiyib Sbo	PRP.	79928069	
ALIBEL Ke-fa	SAHAWA FRODER KIVISUKI IRAGUKA KATANYE	79578786	
BIGIRINDAGYI Gabriel	FWL-ICANZO	79862578	
NATHIMANA Généröse	KAZE-F.A.D.	79576829	
NTIRAMPBA Jean-Françoise	PPB-NTURENGANYWA	79935506	
USHIMIEMANA Cécile	FROLUNZA	75547887 690907	
NZO SPBWAHI Patrick	P.Paide S-PADEE	79945011	
Rukohoyu Mupavirile	PC	79954702	
NEKENDAN GAYYA Carine	PALIPÉ-AGAKIZA	79993037	

5.	HON. NARUVANAND Achiin	IGP	69683700	
6.	MUWATYEZU Emile	RANAC (porokipoti)	79900178	
7.	BANZANIONDE Gabriel	APDR	79484424	
8.	NISENENYUNYUNAMI Degoratio	PIEBU-	79922222	
9.	NZONKUNDA Alida	ADR-TANVUGXON	75906518	
10.	Rozano Reddence	PHIP	72945137	
1.	NINIGABA Phénix	SAHANNYA- FLOBER	76751492 72026252	
2.	KASSIM Abdoul	UPD-ZGAMIBANGA	69674215	
3.	Olivier NKUNWIZA	UPRONA	79950273	
4.	Jacal Mwanagire	Mite	7140273	

[illegible]